

Réhabilitation de mares le long de la D307

Du 26 janvier au 6 février 2026, des travaux de réhabilitation de trois mares vont être effectués par le département des Yvelines le long de la piste cyclable.



La réalisation des travaux d'aménagement de la RD307 mis en service en 2018 en périphérie de Saint-Nom-la-Bretèche a été conditionnée à plusieurs prescriptions environnementales, qui ont été actées par les services instructeurs de l'Etat en 2016.

Il s'agissait en particulier de minimiser l'effet du projet sur les amphibiens (grenouilles, tritons) recensés sur le secteur en créant des mares le long de la piste cyclable.

A l'issue d'un suivi réalisé par un bureau d'étude technique indépendant, les mares réalisées en 2017 se révèlent être non fonctionnelles. Le département des Yvelines doit se mettre en conformité avec le dossier de 2016. Ainsi, le département a mandaté l'opérateur écologique, **Seine Yvelines Voirie** (SYV), pour définir et réaliser les mesures correctrices.

SYV va donc prochainement faire réaliser des travaux sur trois mares situées dans les emprises départementales en bordure de la piste cyclable selon l'illustration.

Les travaux sont prévus courant janvier pour une durée de deux semaines compte tenu de la proximité de la période de reproduction de migration des amphibiens.

L'entreprise SMDA, spécialisée en travaux d'espaces verts, a été désignée pour effectuer ces travaux de restauration écologique, à partir du **lundi 26 janvier 2026 jusqu'à vendredi 6 février 2026**. Un balisage sera mis en place pour maintenir la circulation des cyclistes pendant les travaux.